



Zeph' d'été



Juillet 2014

Le journal qui ne vous raconte pas du vent !

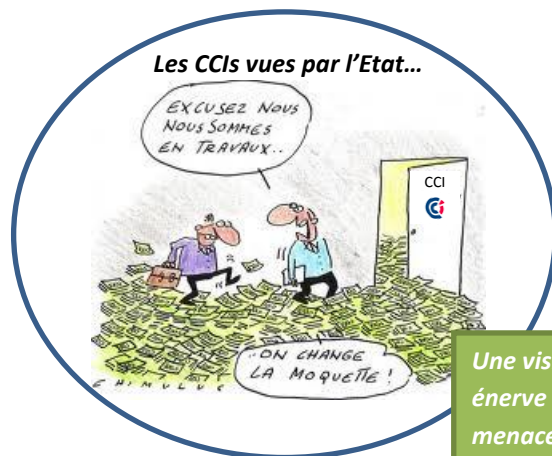
n° 5

Bulletin d'information périodique (ou pas) destiné aux salariés de la CCI de Région Midi-Pyrénées et servant, si besoin, à rétablir la vérité

Les vents ont soufflé fort ces derniers mois, les feuilles ont valsé tout azimut. Tant et si bien que la nôtre a failli ne pas voir le jour, à chaque fois emportée par une autre tornade. Mais l'été est déjà là, et il était temps pour nous de vous apporter la fraîcheur de notre Zeph. Mettez vos lunettes, préparez la crème solaire, mais méfiez-vous des vents... Bonne lecture !

Rapport IGF - IGAS - CGEIET

Un rapport à charge pour les CCIs, des propositions de prélèvements supplémentaires importants, de régionalisation renforcée et de fonctionnarisation des agents, forcément, tout ça ne pouvait que créer des remous. Le bras de fer ne fait que commencer, une chose est sûre, c'est qu'il a fait les choux gras de la presse. Le nombre d'articles étant considérable, nous ne pouvons que vous proposer un résumé de la situation en images, d'autant plus que comme pour vous, peu, voire pas du tout d'information officielle ne nous parvient de la part de nos dirigeants ... :



Une vision simpliste qui énerve les élus, dont la menace de prélèvements entraîne une riposte...



Face à la tornade nous menaçant de part et d'autre, nous sommes conscients que les effets d'annonces sont autant de chiffons rouges qui risquent de retourner vite au placard (preuve en est, nos élus font désormais des contre-propositions). Pour autant, une tempête est bien à nos portes, et nous allons vivre des changements comme jamais.

En cette période troublée la CFDT-CCI est sur le pont. Nous ne crions pas comme certains au loup (on sait ce qui arrive dans ces cas-là...), par contre nous agissons et rien ne sert en ces temps incertains de communiquer en jetant l'anathème sur l'un ou sur l'autre. Nous nous focalisons sur une seule priorité : **la sauvegarde des missions et de l'emploi.**

Le rapport aura au moins le mérite de faire bouger (enfin !) le réseau...

Indiscrétions : après la réaction nationale, l'action régionale ?

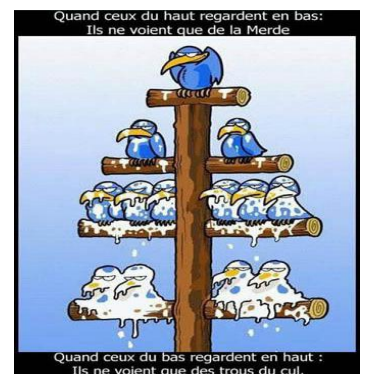
Certains d'entre vous ont déjà été informés (c'est loin d'être une majorité) : En bureau du 12 juin, les Présidents et DG auraient acté une volonté quasi unanime de « mutualisation renforcée ». Ce projet porterait sur trois niveaux :

- **Fonctions supports : un seul service régional** (informatique, finances, comptabilité, RH, logistique, juridique)
- **Fonctions régionalisées : management régional et déclinaison en local** (Europe et international, information économique et outils stratégiques, apprentissage (taxe / contrats), développement durable, ingénierie territoriale, recherche de financements, réseaux et innovation).
- **Fonctions territoriales : management local**, dans le respect de la stratégie régionale et des directives nationales (industrie, commerce, services, tourisme, CFE et création / reprise / transmission, urbanisme et équipements gérés, appui RH / formation)

Le volet formation (écoles, continue...) serait absent à ce jour (tiens donc !).

Au-delà de la validation en bureau de ce projet, les DG se réuniraient le 3 juillet et une seconde fois avec les présidents le 17 juillet pour une mise en œuvre au plus tôt. Leur travail porterait sur trois points, avec une mise en place opérationnelle souhaitée au 1er janvier 2015 : quantifier les ETP (équivalent temps plein) en local, faire le bilan régional des compétences existantes et requises, définir une stratégie régionale.

Bref. Après avoir dit tout ça, on s'interroge : enfin, certes, mais quelle ambition ! Ce n'est pas faute d'avoir réclamé une stratégie et une organisation régionale clarifiée (même si on ne la voyait pas forcément sous le même angle) ! Cela répond par ailleurs en partie à l'un des points réclamés en CPR (schémas directeurs). Vont-ils réussir à mettre en action leur position ? On connaît les réticences de certains et la volonté de conserver leur pré-carré pour d'autres. En clair, **on demande à voir... et à être associés !** Pour qu'une stratégie fonctionne, il faut qu'elle soit acceptée par tous. Pour qu'elle soit acceptée, il faut de la clarté, de la transparence et du dialogue... Et jusqu'à présent, c'était loin d'être leur point fort (*voir illustration*) !



Par ailleurs, ne seraient pas concernés les seuls DG, mais bien tout le management (en clair, certains directeurs ou chefs de services pourraient prendre du grade...). Mais chut, ce n'est qu'une indiscrétion que certains ont bien voulu partager avec leurs équipes... ce qui est très loin d'être une priorité pour d'autres !!!

Conclusion : le gouvernement devrait plus souvent pondre des rapports à charge, ça donne un coup de pied à la fourmière qui se réveille et décide enfin d'avancer... Mais attendons surtout de voir si démarche et résultat il y a !

A quand une grille uniformisée en région ?

Employeur unique, mais conditions de travail différentes. Depuis que les CCIT sont obligées de publier les offres d'emploi, nous allons de surprise en surprise. Dernier exemple en date, une offre de conseiller commerce positionné en 4B, alors que les missions proposées dans l'annonce correspondent plus à un poste d'ATC, poste de référence dans l'accord de 2006 qui le positionnait en... Qui plus est, on ne sait que trop bien que pour certains, ce type de poste peut être proposé en 7A. Bref, on en a marre de ces écarts inacceptables ! Et nous demandons une fois de plus une harmonisation des postes et des positionnements au niveau régional. A force d'attendre une nouvelle classification nationale, on creuse les écarts et l'on nivelle (trop) par le bas... Il est temps que cela cesse !

Zoom fonds social et assistante sociale

La commission fonds social a fait des propositions d'évolution, mais nous avons bloqué en CPR une application trop rapide. Nous avons voté en février un **maintien des dispositions en l'état pour 2014**, nous conservons cette position et travaillons à ce que les évolutions soient applicables dès janvier 2015 en vue d'un meilleur équilibre financier, d'un fonctionnement plus optimal et surtout, pour une meilleure prise en compte du social.

Nous avons acté en CPR le rattachement au fonds social des agents mis à disposition de l'aéroport de Blagnac. Prochaine étape, le **rattachement des autres SIC ?** Nous y travaillons, afin que tout agent travaillant pour le compte d'une CCI soit pris en compte, d'autant plus que certains n'ont plus de fonds social depuis la régionalisation...

Quant à l'assistante sociale, à force de la réclamer à corps et à cris, nous avons enfin pu obtenir le lancement d'un appel d'offres, dont le contenu doit être négocié début juillet. Espérons que nous pourrions enfin avoir un appui technique et social adéquat rapidement (et toujours pas de DRH régional : un DG à la place... ?). Objectif de déploiement : automne 2014. En attendant, en cas de difficultés, n'hésitez pas à saisir votre syndicat ou vos RRH.

Nouvelle trame régionale d'entretien professionnel

C'est désormais lancé, nous avons un outil régional. Comme pour les précédentes démarches d'harmonisation régionale, certains auront l'impression d'un outil simplifié, quand d'autres auront l'impression de remplir une usine à gaz. N'oublions pas que certains collègues ne faisaient pas d'entretien annuel, c'est donc déjà une avancée. Pour autant, l'outil est perfectible, et c'est l'occasion pour nous de vous inviter à la vigilance...

Rémunération

A aucun moment dans l'entretien, il n'est prévu de parler de rémunération et de positionnement sur la grille. C'est dommage. Nous l'avons réclamé et le guide d'entretien prévoit donc de laisser au collaborateur le soin de l'évoquer dans le pavé final des commentaires. **Il vous appartient donc de faire remonter vos remarques salariales** à ce niveau. Pensez-y !

Forfait jour : signature d'une convention

Les agents de niveau 7 et plus (cadres) sont obligatoirement au forfait. Au cours de l'entretien, un échange est donc prévu sur la charge de travail annuelle et votre manager vous remettra une convention pour signature. Les agents de niveau 5 et 6 pourront se voir proposer cette même convention (certains sont déjà au forfait sans en avoir jamais signé !), si vous êtes sur ce cas, **réfléchissez bien avant de le faire !** Le forfait jours peut présenter des avantages en termes de flexibilité pour certains, mais il apporte aussi son lot de contraintes. En signant cette convention, vous ne serez plus soumis aux heures fixes (pas soumis aux horaires collectifs), vous aurez 18 jours de JNT, vous ne pourrez plus prétendre à des heures supplémentaires, et surtout, **vous ne pourrez dénoncer cette convention qu'avec l'accord de votre direction !** (version des employeurs dont nous étudions la légalité). Vous avez parfaitement le **droit de refuser de la signer !** Dès lors, vous resterez ou redeviendrez soumis aux horaires prévus par le règlement intérieur et aurez droit aux RTT correspondants. Vous avez un délai de sept jours de réflexion avant la signature, pesez bien le pour et le contre... Et si vous acceptez le forfait jours, dites-vous bien que vous n'êtes pas pour autant corvéable à merci, quoiqu'en pense votre manager (qui parfois, lui, ne se prive pas de profiter du système...) !



Petit rappel : Pour tous les agents, la durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures et l'amplitude de la journée de travail 12 heures, avec intervalle de 11 heures entre deux journées de travail (Statut).

La CFDT-CCI s'organise en Midi-Pyrénées pour mieux vous représenter

La section régionale de la CFDT-CCI s'est dotée d'un bureau pour plus d'efficacité, dans le respect des valeurs démocratiques qui sont les nôtres. Les membres de ce bureau sont :

- Christine BACQUE - Auch
- Jean-François LAFON (DS) - Toulouse
- Bernadette BEL - Tarbes
- Benoît MALTHET - Castres
- Frédéric DELBOS (DS) - Toulouse
- Alain MASSONNIER (DS) - Toulouse
- Denis GAILHARD - Rodez
- Luc SERIS (DS) - Auch
- Isabelle LABARDE - Toulouse
- Véronique VIEU (DS) - Tarbes

Les autres élus en CPR non membres du Bureau Régional y sont toutefois invités : Jean-Pierre Boy, Pascale Martin.

Les missions principales du Bureau Régional sont :

- d'être l'interface entre les instances nationales et régionales de la CFDT-CCI
- de définir la stratégie régionale de la CFDT-CCI
- de suivre les travaux des Instances Représentatives du Personnel régionales et territoriales (CPR, Commissions et Groupes de Travail divers, CRHS, ILC, CHS, ...)

Sur ce dernier point le Bureau Régional mandate ses représentants en IRP sur le cadre des négociations.

A cet effet, les positions tenues par les RP CFDT en CPR sont décidées en amont de chaque réunion de CPR. De plus, les RP-CFDT dans les différentes IRP (Instances Représentatives du Personnel) sont tenus de faire remonter les décisions prises à l'issue de chaque réunion. Ainsi, la section régionale peut garantir une plus grande clarté sur son positionnement, une meilleure cohérence et une communication plus efficace.

La tournée d'été de la CFDT-CCI

Etre au plus proche et à l'écoute des salariés, telle est notre devise !

Dans cet état d'esprit, nous avons fait le tour de la région : 14 réunions ont été organisées entre le 15 avril et le 3 juin, pour couvrir tous les territoires et les principaux sites. Ce sont ainsi 150 agents qui ont pu être rencontrés.

Dans les questions soulevées, les sujets récurrents ont concerné le fonds social et la mutuelle, laquelle a également donné lieu à des échanges et questions sur les niveaux de cotisation et de prestations. Les autres sujets ont évolué en fonction des CCI et avec l'actualité (pré-rapport IGF, IGAS et CGEIET).

Merci à tous ceux qui ont pu se libérer pour y participer et rendez-vous en fin d'année pour notre tournée d'hiver !

Nouvel espace de communication : CCINET s'ouvre aux organisations syndicales

La représentation des agents nécessite une certaine transparence, un syndicat ne doit pas travailler que pour ses adhérents mais pour l'intégralité du personnel par lequel il a été mandaté pour le défendre et le représenter dans les instances paritaires.

Dans ce cadre, la communication est primordiale. Pour autant, la circulaire qui régit la communication syndicale a pris de l'âge, et nous ne pouvons communiquer que par tract (aux entrées et sorties des agents) ou par affichage, l'utilisation des mails professionnels nous étant impossible. Avec l'avènement des nouvelles technologies et au regard de la dimension régionale, la CFDT-CCI a donc préparé et négocié un accord en CPR (Commission Paritaire Régionale), signé le 12 juin 2014 et permettant aux organisations syndicales représentatives d'ouvrir un espace régional sur CCINET. Ce groupe (OS 1 CFDT) est accessible dans l'espace régional Midi-Pyrénées : <https://ccinet.cci.fr/reseau/accueil/default.aspx?res=3362>

Considérez ce nouvel outil comme un lieu d'échange, permettant à tous les salariés des CCI de Midi-Pyrénées d'avoir accès à l'information diffusée par la section régionale CFDT-CCI et d'être avertis des prises de position du syndicat.

Précision importante : en vous abonnant à l'espace, votre nom apparaît dans la liste de diffusion et est visible par tous. Pour vous permettre de garder l'anonymat, nous avons ouvert la consultation des documents à tous, y compris les non-inscrits. L'abonnement au groupe vous permet de participer aux échanges via la liste de diffusion et d'être alerté des ressources mises en ligne. Si vous souhaitez rester informés en temps réel sans pour autant apparaître dans l'annuaire et la liste de diffusion, abonnez-vous uniquement au flux RSS.

Se syndiquer : pour quoi faire ?

Les conditions de travail dégradées, le manque d'effectifs, l'augmentation de la précarité et l'inquiétude sur l'avenir de nos missions provoquent un profond malaise chez les agents des CCI. La régionalisation entraîne aussi des bouleversements de notre environnement et de nos organisations du travail. Si nous ne voulons pas nous laisser imposer une organisation et des conditions de travail qui ne nous conviennent pas, c'est ensemble que nous devons agir pour transformer notre quotidien au travail : c'est à dire au sein d'une organisation syndicale structurée et forte. Car ce n'est pas en restant isolé que l'on peut se défendre et acquérir des droits. La seule manière de lutter et de progresser, c'est encore de façon collective.

La CFDT, c'est une organisation confédérée de 850 000 adhérents, représentée dans tous les secteurs d'activité, privés et publics. C'est aussi la première force syndicale du réseau consulaire. En faisant le choix de la solidarité, elle défend des orientations de transformation sociale pour tous les salariés, avec la réduction des inégalités en ligne de mire. Cette présence prépondérante dans le monde du travail lui permet d'obtenir des résultats dans tous les domaines. Par exemple, la revendication emblématique de la CFDT depuis 1973, la Réduction du Temps de Travail (RTT), a été satisfaite en 2002, avec un impact positif pour des millions de salariés.

Adhérer à la CFDT, c'est bénéficier de :

- Presse périodique documentée
- Formation syndicale
- Couverture juridique
- Accès au réseau militant CFDT
- La défense et de l'assistance individuelle
- L'indemnisation partielle et sous condition, des pertes de salaires en cas de grève
- Crédit d'impôts égal à 66% de la cotisation annuelle

N'attendez plus, rejoignez-nous !

Contact : Coordinateur régional : Frédéric DELBOS (f.delbos@toulouse.cci.fr)

